

René Hervet

19, rue Victor Chevreuil

75012 Paris

Monsieur J.P. Servel

Président de l'Association G.L.N.F.

12/14 rue Christine de Pisan

75017 Paris

Envois : Courriel, lettre ordinaire, blogs.

Paris, le mardi 11 juin 2013

Monsieur le Président, Cher Jean Pierre

Les membres de notre Association vont être appelés à voter, sous votre responsabilité, dans sa présentation, les comptes de l'exercice écoulé (2011-2012) ainsi que le Budget pour l'exercice à venir (2013-2014), généralement inspiré par l'exécution de celui de l'exercice en cours (2012-2013).

Compte tenu du fait que vous voulez donner quitus de la gestion de cet auxiliaire de justice dont beaucoup de Frères ont déploré le côté opportuniste, attentiste, dilatoire et manœuvrier (j'ai moi-même été chloroformé par ses propos assurés mais d'une grande duplicité), je suggère la plus grande transparence sur le coût de l'Administrateur judiciaire et des intervenants mandatés pour faire le travail à sa place.

Il est en effet, clair pour tous les membres de notre association, comme d'ailleurs, pour ceux qui l'ont quittée, qu'elle a été plus active pour organiser des réunions de « stratégie politique » avec les uns et les autres qu'elle n'a été capable de remplir correctement sa mission dans le mesure où :

- elle s'est montrée laxiste pour l'encaissement des cotisations (*le chiffre des provisions pour non-paiement est « parfait » à différents égards*) ; combien de cotisations sont passées en pertes, combien de trésors de Loges ont été détournés sans qu'aucun recours pénal n'ait été engagé ?
- mais très préoccupée pour bloquer les paiements de Loges qui ne pouvaient même plus émettre un chèque pour payer les décors.

C'est d'ailleurs la lourdeur de cette gestion à deux vitesses qui explique en partie le succès de votre ratification comme Grand Maître, les Frères étant excédés par les contraintes, les déplacements, l'irrespect des procédures, etc.

En fait, sa seule réelle mission, elle l'a sous-traitée dans des conditions qui mériteraient d'être vérifiées, tant elles ont coûté un prix exorbitant pour des résultats critiquables, s'agissant précisément des participants autorisés à voter ou le vote de Loges sous vie artificielle qui voient leurs cotisations « dues » passées en « provisions » ou en pertes et profits compensés !

A la sortie d'un épisode que l'Administrateur Judiciaire a su faire durer, la GLNF a été ponctionnée de sommes énormes qui, pour la plupart, n'ont servi à rien, puisque :

1/ L'audit du Cabinet B.M.A. a coûté plus de 500.000 euros pour constater comme Me Galataud (expert nommé par le Tribunal) que les comptes ne recelaient aucune anomalie... **Cette dernière ayant coûté vingt fois moins que le Cabinet Comptable de l'Administrateur Judiciaire, que vous conservez pourtant, alors que de nombreux Expert-Comptable et Commissaires aux Comptes, Frères, ont œuvré gratuitement pour la Grande Loge Nationale Française.**

2/ L'avocat de l'Administrateur Judiciaire a réalisé une excellente opération à en juger par les honoraires figurant sur les états comptables de l'année écoulée ; on comprend que son intérêt était que "les affaires durent"... 500.000 euros et plus (*c'est à comparer avec les chiffres déclarés par cet excellent professionnel les autres années*).

3/ Des provisions dont on peut craindre qu'elles ne masquent des soldes de rémunération de cette Administratrice figurent dans les comptes, qui par ailleurs comportent plusieurs points qui méritent "explications", tant ils soulèvent d'interrogations. Notre association n'ayant pas vocation à une "thésaurisation" non exprimée, même si nous sommes nombreux à vouloir léguer à nos filleuls un patrimoine -immobilier et mobilier- à condition que cela soit clairement expliqué à tous les adhérents. **Pas plus que d'éponger en catimini des dettes de Loges n'ayant pas honoré leurs devoirs depuis 2, voire 3 années !**

Monsieur le Président, cher Jean-Pierre, je ne peux que vous inviter à prendre l'attache des Frères au lieu de tenter de passer en "force" en faisant une présentation cotonneuse des comptes sur les provisions sur cotisations impayées, les réintégrations de provisions, etc., qui rendent l'exercice 2012/2013 acceptable, **alors qu'il est de manière flagrante très déficitaire.**

Je vous rappelle que certains "Frères" s'étaient émus de cela et qu'une action judiciaire sollicitait l'arbitrage de la Justice sur la responsabilité pécuniaire personnelle de l'Administrateur Judiciaire sur précisément les conditions dans lesquelles ont été tenues les Assemblées (ce qui m'a contraint à me porter intervenant volontaire), et que "couvrir" d'éventuelles irrégularités vous exposerait vous-même à des critiques, ou même des poursuites de la part des "Frères". Ces derniers préféreraient que toutes ces sommes et ces dépenses ainsi d'ailleurs que des "provisions" injustifiées viennent soit aider les "Frères" en difficulté, soit **diminuer le montant des cotisations dans le respect de ce qui avait été décidé par le passé Grand Maître, lors d'un SGC il y a environ 3 ans.**

Je vous souhaite bonne réception de ce courrier, et vous remercie d'y apporter les réponses adéquates.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Cher Jean-Pierre, l'expression de mes fraternels sentiments.

René Hervet
Adhérent 14.633

P.S. Bien évidemment ce courrier n'a aucun caractère confidentiel puisqu'il concerne les intérêts de tous les membres de notre Association.